



Etranger créant son entreprise en france

Par **doudou**, le **27/09/2010** à **21:23**

Bonjour, rnIl y a presque une année, après un long stage réalisé dans une entreprise britannique désireuse d'étendre ses activités en Europe, un projet publicitaire m'avait été confié dans le cadre d'une ouverture d'une succursale en France dont j'en serai le Gérant.rnAinsi, le PDG de cette entreprise et moi, avons fait les démarches nécessaires à mon changement de statut d'"étudiant" à celui de "commerçant", titre requis pour l'exercice de cette activité.rnA la suite de ce dépôt de dossier, la préfecture nous délivre une attestation de séjourner et de travailler en France. Je dis bien une attestation, car pour des raisons techniques dues à leur service, un récépissé n'a pas pu être délivré. Ce qui est d'ailleurs mentionné dans la dite attestation.rnAprès 2 mois d'exercice de ma nouvelle activité, j'ai pu améliorer le projet en le faisant passer de 15 partenaires à une cinquantaine toujours avec une envie de réussir car travailleur et aussi ambitieux! (Excusez-moi je me permets)rnAprès cela, le PDG de cette entreprise me fait signaler qu'il commence à connaître de sérieuses difficultés financières, situations ennuyantes pour moi dans la mesure où l'acquisition totale de mon changement de statut n'a pas été faite!rnAinsi des discussions ont commencé entre lui et moi et cela a abouti à un accord de reprise personnelle de ce projet qui me tenait à coeur même fusse-t-il mon premier projet, concrètement parlant.rnJ'ai dû faire des investissements personnels venant de la vente de mes terrains et aussi chercher d'autres investisseurs intéressés par ce projet. Dieu merci un jeune homme s'est manifesté avec de réelles compétences requises s'est manifesté et ayant le même projet que moi et ensemble nous nous sommes rassemblés mieux même associés en vue de créer une SARL!rnAlors mes interrogations vont:rnDois-je refaire un nouveau dossier de changement de statut?rnQuelles sont les chances en ma faveur sachant même que de nombreuses entreprises se sont manifestées pour me proposer du travail mais je croyais à ce projet?rnQuelles sont réellement mes chances que ce changement aboutisse?rnJe vous remercie rnCordialement

Par **Ymo**, le **28/09/2010** à **17:46**

Bonjour,rnrnAfin de bien comprendre, de quelle nationalité êtes vous ? rnrnPouvez vous nous apporter des précisions sur votre statut...si je comprends, vous êtes étrangers, avez un visa étudiant en France et souhaitez maintenant avoir un titre vous permettant de travailler en France, par la création de votre société, c'est bien ça ?

Par **doudou**, le **28/09/2010** à **19:54**

Bonjour Monsieur,rnTout d'abord, merci d'avoir pris votre temps pour répondre!rnEn effet, j'ai été étudiant étranger avec un "visa étudiant long séjour". Je n'ai jamais eu de problème pour renouveler ma carte de séjour!rnA la fin de mon stage comme j'ai dit, un projet publicitaire m'avait été confié; et pour cela, il fallait un changement de statut.rnCe que j'ai fait et la préfecture, pour problèmes techniques, m'a délivré une attestation de séjourner et de travailler en France. Ce qui m'a permis de poursuivre ce projet. Mais je souhaiterais que ce changement de statut soit définitif et sans ambiguïtés. Et pour cela, à la suite de la reprise de ce projet pour raisons citées au message précédents, je souhaite créer une SARL.rnDonc je voudrais savoir s'il faut refaire un nouveau dossier de changement de statut?rnPlus pratiquement, quelle est la démarche à suivre dans un pareil cas?rnrnMerci et bonne soirée!